

# GUIDE DE MISE EN ŒUVRE

## pour l'isolation des cloisons

### Produits pouvant être utilisés :

Alpharock - dB Rock - Rocksilence - Rockmur nu - Rockmur kraft

### 1/ Montage d'une cloison de distribution simple ossature

#### ▪ Pose des rails et montants

Les rails bas doivent être fixés sur le sol support (dalle ou plancher) avant la pose de l'isolant de sol et la réalisation des chapes éventuelles.

La hauteur prise en compte pour le dimensionnement de la cloison correspond à la hauteur entre le sol fini et le plafond. La hauteur de la cloison permet de déterminer l'entraxe entre montants 40 ou 60 cm ou bien le mode de pose des montants (simple ou double = accolé dos à dos).

Les montants doivent être insérés dans les rails bas et haut à l'entraxe défini.

#### ▪ Quelques exemples de dimensionnement courants de cloisons simple ossature bois (DTU 25.41-Fév 2022)

Encombrement de la cloison (mm)	Hauteurs maximales admissibles (m)	
	Entraxe 60 cm	Entraxe 40 cm
72	2,60	2,80
98	3,00	3,30

### 2/ Pose de l'isolant

Une face de la cloison doit être fixée avant de démarrer la pose de l'isolant.

Les panneaux nus rigides et semi-rigides doivent être sélectionnés de manière à ne pas exercer de pression sur les parements, par conséquent une épaisseur inférieure ou égale à la profondeur des montants est conseillée.



#### ▪ Quelques exemples de dimensionnements courants de cloisons à simple ossature métallique avec parement en 1200 mm (DTU 25.41-Fév 2022)

Encombrement de la cloison (mm)	Montant	Parement largeur 1200 mm	Isolant (mm) mini - maxi	Hauteurs maximales admissibles (m)			
				Entraxe 60 cm		Entraxe 40 cm	
				Montant simple	Montant double	Montant simple	Montant double
72	M36/40	1 BA18	30	-	2,80	2,60	3,10
72	M48/35	1BA13	30 à 45	2,50	3,05	2,75	3,40
98		2BA13		3,00	3,70	3,40	4,15
72	M48/50	1BA13		2,55	3,20	2,95	3,60
98		2BA13		3,10	3,85	3,55	4,30
120	M70/40	2BA13	30 à 60	3,90	4,90	4,45	5,40
140	M90/40	2BA13	30 à 85	4,65	5,70	5,30	6,30
150	M100/50	2BA13	30 à 100	5,10	6,20	5,75	6,85

▪ **Quelques exemples de dimensionnements courants de cloisons à simple ossature métallique avec parement en 900 mm (DTU 25.41-Fév 2022)**

Encombrement de la cloison (mm)	Montant	Parement largeur 900 mm	Isolant (mm) mini - maxi	Hauteurs maximales admissibles (m)			
				Entraxe 90 cm		Entraxe 45 cm	
				Montant simple	Montant double	Montant simple	Montant double
100	M 48/35	1 BA18	30 à 45	2,50	3,15	3,15	3,95
120	M 70/40	1 BA18	30 à 60	3,25	4,10	4,10	5,15
140	M 90/40	1 BA18	30 à 85	3,85	4,90	4,90	6,00
150	M 100/40	1 BA18	30 à 100	4,15	5,25	5,25	6,45

**Dans le cas d'entraxe 60 cm à montants simples**, la pose des panneaux s'effectue en insérant le bord du panneau dans le montant jusqu'à enfoncement complet dans le fond du montant. Puis le bord opposé est amené contre le parement en place. Veiller à limiter les ponts acoustiques en partie basse et haute, en posant les panneaux bien jointifs.

**Dans le cas d'entraxe 60 cm à montants doubles :**

- La pose des panneaux semi-rigides s'effectue en insérant un bord dans le premier montant puis en insérant le reste du panneau dans le montant opposé par flexion latérale du bord opposé.
- La pose des panneaux rigides s'effectue en découpant chaque panneau en 2 afin d'obtenir des plaques de 30 cm de large. Chaque plaque doit être insérée dans les montants opposés puis plaquée sur la partie centrale de l'espace à isoler.

**Dans le cas d'entraxe 40 cm à montants simples ou doubles**, les panneaux semi-rigides doivent être découpés au préalable à 40 cm de large.

La pose des panneaux semi-rigides s'effectue en insérant un bord dans le premier montant puis en insérant le reste du panneau dans le montant opposé par flexion latérale du bord opposé. La pose des panneaux rigides n'est pas couramment utilisée car elle nécessite des découpes supplémentaires.

Les panneaux rigides et semi-rigides ROCKWOOL sont conformes aux exigences du DTU 25-41 visant à garantir la tenue dans le temps de l'isolation. La certification ACERMI du critère de semi-rigidité vaut la preuve de la conformité du produit au DTU 25-41.

**3/ Pose des équipements électriques**

Dans les cas où l'épaisseur de l'isolant est égale à la profondeur des montants, les gaines électriques éventuelles doivent être placées en pieds sous l'isolant ou en rainurant l'isolant de manière à limiter les ponts acoustiques. La pose d'isolant en 2 couches (2 x 30 mm au lieu de 1 x 60 mm) permet d'assurer une continuité de l'isolation au niveau

des équipements et évite toute découpe de rainure. Dans un souci d'éviter les ponts acoustiques, les panneaux rigides

peuvent être carottés à la scie cloche, ou bien un évidement de forme carrée ou ronde peut être réalisé au couteau dans le panneau au niveau des boîtiers interrupteurs et prises. Il est judicieux de replacer ces morceaux de laine à l'arrière des boîtiers.

Dans le cas où l'épaisseur d'isolant est suffisamment inférieure à la profondeur des montants, les gaines électriques peuvent courir devant l'isolant.

**4/ Pose de la seconde face et exécution des finitions**

Les plaques de plâtre doivent être posées, fixées et jointoyées conformément aux prescriptions du DTU 25-41 et aux avis techniques ou guides prescriptions des fabricants de plaques de plâtres.

Ces mêmes avis techniques et guides de prescriptions décrivent les autres montages possibles (ossature alternée, ossature désolidarisée, points singuliers, grandes hauteurs, renforts intérieurs,...).

Les quantitatifs d'accessoires (bandes à joints, visserie, rails, montants,...) doivent être réalisés selon les prescriptions de fabricants de plaques de plâtre.

**5/ Fin de chantier**

Les chutes d'isolants et les emballages devront être rapportés chez un distributeur assurant la collecte des déchets non dangereux inertes (pour l'isolant) et non dangereux non inertes (pour les emballages), en déchèterie ou sur les plateformes de tris des déchets issus du bâtiment.

